

EVA

Chanter est comme une émotion



"Je considère la musique comme para-médicale parce que ça fait du bien aux gens"

— B 1

L'ANTICHAMBRE DE LA LIBERTÉ

— A 4



la tribune

samedi — dimanche

SHERBROOKE, 21 NOVEMBRE 1981

58 PAGES

5 CAHIERS

(SAMEDI 80¢) 35¢

Livraison à domicile \$1.85 par semaine

72e ANNEE
No 233

Rencontre Ryan-Trudeau à Ottawa

Pas d'accord canadien sans le Québec

— Ryan

OTTAWA (PC) — Tout accord constitutionnel auquel le Québec ne souscrirait pas ne serait pas vraiment un accord canadien. C'est ce qu'a soutenu hier à Ottawa le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan.

Le chef libéral a rencontré tour à tour le premier ministre Pierre Trudeau, le chef de l'Opposition Joe Clark et le chef du Nouveau parti démocratique Ed Broadbent.

M. Ryan a qualifié de "constructive" sa rencontre d'une heure avec M. Trudeau, rencontre pendant laquelle les deux hommes ont fait le tour de la question constitutionnelle.

M. Ryan a indiqué qu'il n'était pas entièrement d'accord avec la résolution constitutionnelle présentée mercredi par le gouvernement fédéral.

La question de la formule d'amendement lui apparaît particulièrement délicate. M. Ryan souhaiterait que le gouvernement fédéral parte de la formule d'amendement dite de Vancouver et qui prévoyait une compensation financière assurée pour une province qui exercerait son droit de retrait.

"Cette formule d'amendement avait été acceptée en avril par huit premiers ministres et il y a déjà là un bon bout de chemin de fait. Si cette formule suscite des difficultés il faudrait les étudier mais en partant le plus possible de cette formule", a souligné M. Ryan.

Selon lui, il serait injuste que le Québec soit pénalisé s'il exerçait son droit de retrait en d'autres domaines que l'éducation ou la culture, les deux seuls champs de compétence où le gouvernement fédéral accepte de verser une compensation.

M. Ryan a dit croire que des négociations étaient toujours possibles tant que la résolution constitutionnelle n'avait pas été adoptée par les deux chambres du parlement fédéral.

M. Ryan croit également que des changements devraient être apportés à la clause garantissant l'éducation dans la langue de la minorité.

Selon lui, il est toujours possible d'en arriver à un compromis sur cette question qui permettrait d'inclure la "clause Canada" dans la constitution.

M. Ryan croit que le premier ministre du Québec, René Lévesque, pourrait être amené à négocier, malgré ses déclarations à l'effet que "ses livres étaient fermés" en matière constitutionnelle.

Entente proposée aux Indiens — C 1

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
NEIGE: 1 C.
DEMAIN: NEIGE

D-3

SPORT—
CASTORS: 3E DÉFAITE
DE SUITE À DOMICILE

E-1

ÉGYPTÉ—
SADATE ÉTAIT-IL LE
SEUL VISE?

D-16

CANADA—
MACEACHEN POURRAIT
AIDER LES PETITS
PROPRIÉTAIRES

C-6

QUÉBEC—
BOURASSA POURSUIVI?

D-11

- ARTS et DIV..... B-1
- CARR. et PROF..... C-6
- DÉCÈS..... D-9
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... C-4
- PETITES ANNONCES D-3
- ROMAN..... D-10
- VIVRE EN '81..... D-12
- VOYAGES..... E-7

à la cantonade

Le CRTC ne gagnera jamais le prix Nobel de l'économie. Il dit toujours Oui-Bell.

—O—
Le réalisateur de films porno à l'Assemblée nationale n'a pas semblé perdre le pédale.

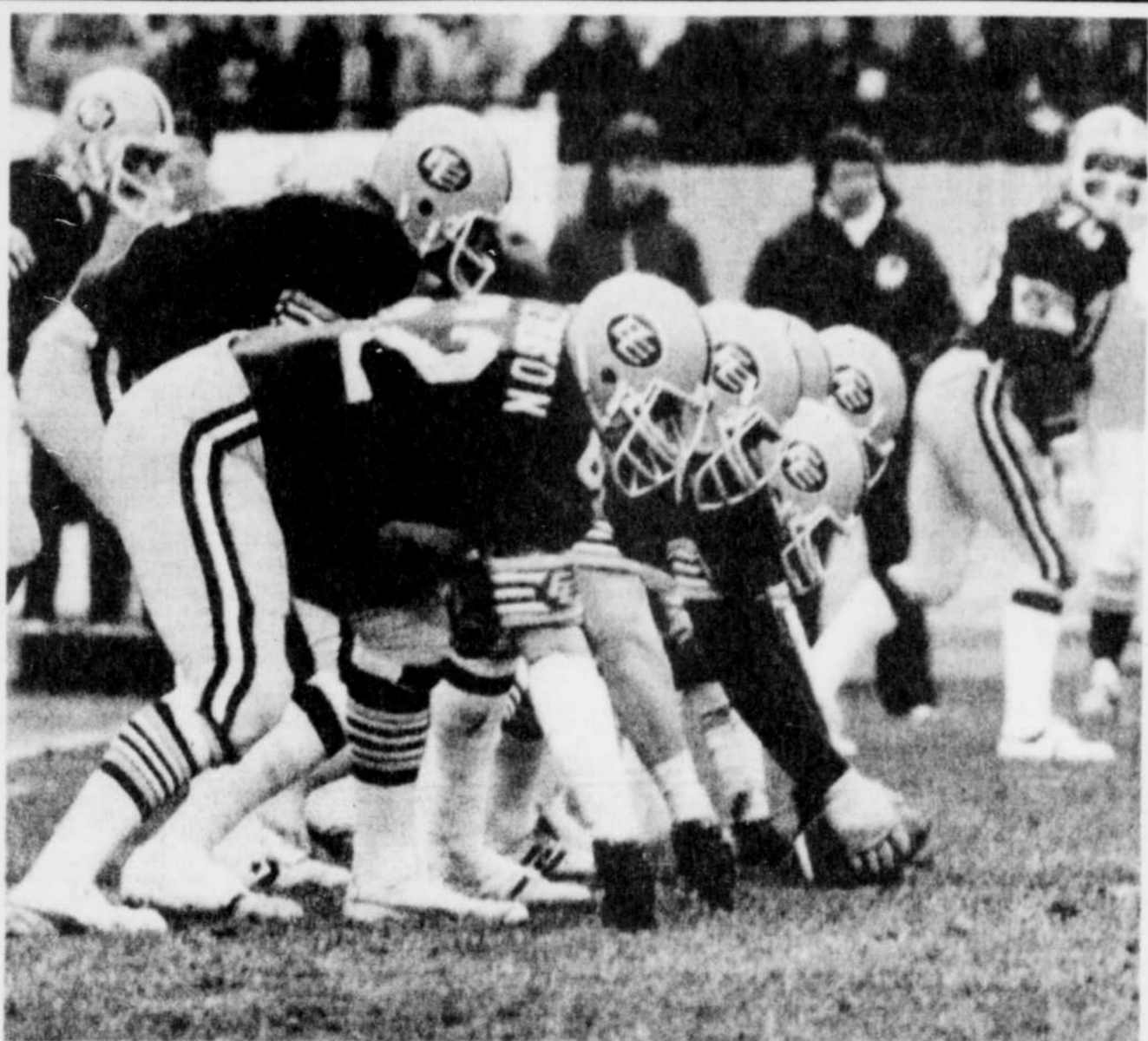
—O—
Au lieu d'aller travailler avec leurs collègues débordés des régions éloignées, les médecins de Sherbrooke ont pris une journée de congé mercredi.

—O—
Le slogan des ministres péquistes a été emprunté à la Sagouine: "J'avions" notre voyage.

AUJOURD'HUI

Le cahier Arts et Diversissements est inséré dans le cahier A.

TOUJOURS LE PLUS GROS
AU ROI DU COQ ROTI
569-9951 inc.



Les Eskimos, bientôt une légende?

Le quart Warren Moon tentera de conduire les Eskimos d'Edmonton à la victoire demain dans la classique annuelle de la Coupe Grey contre les Riders d'Ottawa au Stade olympique. Les Eskimos sont favoris par 22 points pour se mériter la Coupe Grey, et si la forma-

tion de l'Ouest y parvient, elle gagnera la Coupe Grey pour une 4e année d'affilée, une première dans l'histoire de la LCF.

— photos et nouvelles, E-1 et E-5

Un membre du personnel du cabinet dans un film "porno"?

Charron exige une preuve

QUÉBEC (PC) — Le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a exigé hier que le réseau de télévision TVA étale la preuve, s'il y en a une, qu'un des membres de son cabinet a participé au tournage d'un film pornographique à caractère homosexuel.

La voix étouffée par l'émotion, pesant chacun de ses mots, M. Charron paraissait ébranlé quand il a rencontré les journalistes vendredi matin pour commenter un reportage de TVA la veille sur le sujet.

"Je suis en légitime position aujourd'hui pour demander au journaliste de TVA une présentation équitable de cette affaire."

"Tant que le nom de cette personne que je ne connais pas n'aura pas été divulguée, c'est le mien qui fait les manchettes des nouvelles. J'ai

droit à un traitement équitable: j'exige que le nom de cette personne supposément de mon cabinet soit connue. Je veux savoir de qui il s'agit et, le cas échéant, cette personne portera la responsabilité de ses actes et non pas moi", a dit le ministre qui n'a répondu qu'à deux questions après sa mise au point.

"Si vous permettez, je ne répondrai pas aux questions de peur d'accréditer cette nouvelle", a-t-il expliqué.

M. Charron a fait état de l'embaras dans lequel il se trouve depuis jeudi soir quand a été diffusé ce reportage relié à l'affaire du tournage de films pornographiques au parlement même et avec l'équipement de la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale.

"Je ne vous cacherais pas que l'en-

tre-deux dans lequel nous sommes représentés un mal considérable ce matin et je ne tiens absolument pas à ce que ça dure 24 heures de plus."

"Ce serait moins dur si c'était moins salop. C'est la partie salope de tout cela que je voudrais voir disparaître", a dit encore le ministre.

M. Charron, en réponse aux quelques questions, a précisé qu'il y a cinq personnes formant le personnel de son cabinet, les personnes les plus proches de lui et qu'après les avoir interrogées, il croit être en mesure de nier le fondement de cette nouvelle.

"S'il existe d'autres informations là-dessus, je demande qu'elles soient dévoilées et s'il s'avérait que ces événements se sont réellement passés, je serai le premier à les condamner", a dit le ministre.

Demandez au ministre Bédard, répond TVA

QUÉBEC (PC) — Le réseau de télévision TVA a refusé hier de se rendre à l'exigence du leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, qui exigeait que soit divulgué le nom de l'employé de soutien de son cabinet qui aurait participé au tournage d'un film pornographique dans un local du parlement.

La direction de la station de télévision, qui avait fait état de cette affaire dans un reportage la

veille, a plutôt invité le ministre à s'informer auprès du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui connaîtrait l'identité de ce fonctionnaire parce qu'il figure dans le rapport de la Sûreté du Québec qu'a reçu le ministre.

D'autre part, la direction de TVA a tenu à préciser que le reporter Bernard Chabot n'avait pas impliqué M. Charron lui-même ni personne du personnel politique choisi par le ministre.

Première gifle de l'hiver

La région de l'Estrie a connu, hier, sa première vraie bordée de neige et, si les enfants s'en sont réjouis, les automobilistes ont maugréé tandis que les policiers n'ont cessé de répondre à des appels de collisions, de dérapages et même de capotage. En début de soirée, quatre véhicules se sont sérieusement tamponnés, sur le chemin d'Ascot, causant des blessures mineures à deux de leurs passagers. Les dommages étaient toutefois considérables comme en fait foi cette vignette.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les Loteries

La Quotidienne

0 5 3

Mini

585164

6/36

5-7-8-21-24-35

(3)

Pas encore de hausse prévue à la CMTS pour l'essence

SHERBROOKE — D'ici les deux ou trois prochaines semaines, le temps que les responsables de la Corporation municipale de transport de Sherbrooke constatent la réponse de la population à la hausse du prix de l'essence, il ne devrait pas y avoir de hausse de tarifs à la CMTS.

En fait, M. Lucien Bolduc, le directeur générale de cette corporation, est d'avis que le problème est plus complexe que de simplement dire que la nouvelle hausse du prix du carburant décrétée par le ministre Jacques Parizeau, va coûter 100.000\$, 200.000\$ ou 300.000\$ de plus et que cette somme devra être assumée par les utilisateurs du transport en commun.

Il y a, explique M. Bolduc, divers facteurs qui entrent en ligne de compte. Notamment, la réponse des Sherbrookoises et l'incidence du cli-

mat et de la hausse de l'essence sur l'utilisation ou non qu'ils feront du transport en commun.

"En d'autres termes, il faut savoir si plus de gens utiliseront l'autobus et, si oui, à quelle heure, ils le feront. Si plus de gens prennent l'autobus aux heures de pointe, nous devrons mettre plus d'autobus en circulation. Ça nous coûtera plus cher. Si la répartition de l'achalandage est plus uniforme, ça ira."

Néanmoins, avant de dire quoi que ce soit de plus précis sur les divers facteurs qui entrent en ligne de compte, M. Bolduc préfère terminer l'étude qu'il a entreprise et qui devrait être complétée au début de la semaine prochaine.

"À ce moment-là, avec M. Jean-Guy Archambault, nous convoquerons une conférence de presse et nous serons en mesure d'être plus

précis..."

Le directeur général précise, par ailleurs, que l'étude en question soulève également diverses possibilités qui pourraient être exploitées. Ainsi, la CMTS rencontrera sous peu le commissariat industriel afin de voir la possibilité de faire en sorte que les sorties d'usine, à Sherbrooke, ne se fassent pas tout en même temps, évitant ainsi une surcharge et des coûts inutiles à la CMTS et à tous les usagers.

Questionné sur les possibilités de hausse, M. Bolduc rappelle qu'il y avait une hausse de prévue pour 1982. "Quelle sera le pourcentage? On ne peut le dire. Il y a trop de facteurs qui entrent en ligne de compte. Une chose de sûre: nous ne voulons pas agir à l'aveuglette et nous voulons avoir tous les éléments en main avant de se prononcer."



A la CMTS, on attendra de voir la réaction de la population face aux hausses de l'essence avant de décider si on doit augmenter les tarifs en conséquence...

On ne veut pas renoncer à l'avantage salarial de 4,32 pour cent

Les employés de soutien disent carrément non une deuxième fois à la proposition du recteur Hamel

SHERBROOKE (LD) — Les employés de soutien de l'Université de Sherbrooke disent carrément non une deuxième fois à la proposition du re-

cteur de renoncer à l'avantage salarial de 4,32 pour cent dont une partie a déjà été versée.

En assemblée générale du Syndicat

des employés de soutien (SESUS), les membres ont dit non à l'unanimité. Dans un communiqué, le président du syndicat, M. Philippe Lafond, explique les motifs de leur attitude.

D'abord, les employés de soutien prétendent que ce n'est pas en cou-

pant dans les salaires que l'on va corriger la situation financière de l'Université.

Les employés de soutien ne sont pas les mieux nantis du campus, et ils le notent. Si la moyenne des salaires des employés de l'université est de 37.600

\$ (33.425 \$ plus 12,5 pour cent en avantages sociaux), celle des employés de soutien se chiffre à 19.375 \$; et dans son groupe, des salariés gagnent moins de 13.000 \$.

"Dans les huit classes de salariés qui précèdent les employés de soutien dans l'échelle de la rémunération, la moyenne salariale du groupe qui lui est immédiatement supérieur est presque le double de la moyenne des salaires versés aux membres du SESUS. En excluant les employés de soutien des groupes de salariés de l'Université, la moyenne salariale pour les autres groupes s'élève alors à 45.313 \$ sans les avantages sociaux. S'il faut couper dans le gras, ce n'est pas dans le SESUS qu'il se trouve", déclare ce syndicat sans détour.

De plus, depuis le 1er mai 1981, 29 postes ont déjà été fermés par le personnel de soutien pour un total annuel de salaires de 561.875 \$ en moins.

Le SESUS se prépare aussi à signer une entente avec l'Université concernant les employés intéressés à travailler à temps partiel. Cela ferait économiser déjà un quart de millions de dollars. Le sacrifice volontaire de 4,32 pour cent pour le personnel de soutien ne représente pas un demi-million.

Quand le SESUS dit que l'Univer-

sité devrait couper ailleurs que dans les salaires, il pense entre autres que l'établissement pourrait vendre quelques centaines d'acres de terrain qui ne servent à rien, économiser sur la climatisation de certains bâtiments, diminuer le nombre des congrès et séminaires, etc. Le SESUS étudie présentement plusieurs autres hypothèses de coupures qu'il pourrait présenter à l'Université, si celle-ci invitait les syndicats et associations à la participation, ouvrirait ses livres et donnait l'information nécessaire aux employés pour évaluer correctement la situation", conclut-on.

Dans sa lettre de réponse au recteur Claude Hamel, le SESUS exige que les hypothèses de coupures retenues par l'Université soient retirées et que de véritables consultations sur les possibilités de compressions s'engagent entre personnel et direction, "afin de trouver des solutions moins draconiennes pour résorber le déficit et faire face aux exigences du Ministère de l'Éducation".

Pour la durée de la convention, les membres du personnel de soutien n'accepteront aucune diminution de leur clause salariale. L'hypothèse suggérée d'une coupure de 4,32 pour cent (de juin '81 à juin '82) remet en cause des clauses contenues dans l'actuelle convention.

d'une ligne... à la page.

- PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES
- PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCES •

CLUB QUART DE SIECLE PROVIGO

Récemment les quinze membres du Club "Quart de Siècle" se sont réunis au Le Baron à Sherbrooke pour célébrer leurs 471 ans de services continus.

Monsieur Antoine Turmel, Président du conseil et chef de la direction de Provigo a remis une magnifique montre-souvenir à deux nouveaux membres de ce club, Messieurs Aimé Abel et Charles Neault de Trois-Rivières.



De gauche à droite, Messieurs Jean-Paul Brisson, Antoine Turmel, Edouard Massé et Charles Neault.



De gauche à droite, Messieurs Edouard Massé, Antoine Turmel, Aimé Abel et Jean-Paul Brisson.

Selon le recteur Hamel Intégrée à un réseau, l'Université risquerait d'être défavorisée

MONTREAL (PC) — L'Université de Sherbrooke risque d'être sévèrement pénalisée si le ministre de l'Éducation devait adopter "la notion de réseau, même décentralisé" à soutenir hier le recteur de l'institution d'enseignement supérieur de l'Estrie, M. Claude Hamel.

Parlant au premier de la série de quatre ateliers Laurin sur les problèmes universitaires, le recteur Hamel de déclarer: "En insistant plus sur la notion de réseau, même décentralisé, plutôt que sur la notion d'établissements différenciés, on pourrait tendre rapidement vers une uniformisation progressive. On affecterait alors gravement l'Université de Sherbrooke en ne prenant pas suffisamment en considération son caractère spécifique et sa vulnérabilité particulière".

M. Hamel a noté que ce qui accen-

tue la crainte de l'Université de Sherbrooke dans la conjoncture présente, c'est la présence dans le réseau universitaire québécois de "plusieurs sous-réseaux, dont l'Université de Sherbrooke est absente; le sous-réseau des universités de grandes tailles; le sous-réseau des universités métropolitaines; le sous-réseau des universités périphériques — dont, par définition, on a réussi à exclure Sherbrooke — et le sous-réseau de l'Université du Québec, dans lequel certains songent peut-être encore à inclure l'Université de Sherbrooke.

Pour le recteur de Sherbrooke, son université risque d'être "nettement défavorisée" dans les grands arbitrages touchant la rationalisation et la coordination du réseau. Il a plaide sa cause en présence du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Vol à main armée dans un centre commercial

SHERBROOKE (DF) — Un bandit solitaire a fait main basse sur une somme de quelques centaines de dollars, hier après-midi, en accomplissant un vol à main armée dans un centre commercial du quartier nord.

L'individu, que l'on croit être âgé dans la vingtaine, s'est présenté quelques minutes avant 16 h dans une pharmacie du Carrefour de l'Estrie, brandissant un revolver devant la caissière, et réclamant du même coup le contenu du tiroir-caisse.

Il aurait ainsi volé quelques centaines de dollars avant de prendre la fuite dans le mail du centre commercial.

Patrouilleurs et détectives de Sherbrooke sont intervenus rapidement, mais le voleur était comme disparu.

On baissera l'eau du bassin

SHERBROOKE — Le capitaine Léon Paquin, responsable de la gendarmerie à la Police municipale, a confirmé que le niveau du bassin, sous le pont Hubert C. Cabana, rue Belvédère, serait abaissé tôt ce matin afin de compléter les recherches visant à retrouver le cadavre d'un homme.

au hasard." Hier, les recherches se sont poursuivies et on a pêché un foulard, a-t-on appris, mais les autorités ignorent si le dit foulard pouvait avoir un lien quelconque avec le disparu.

Trois témoins ont vu un homme se jeter du pont vers 13h30, mercredi. Avant coulé à pic après le plongeon, il n'a pas été revu depuis malgré des recherches intensives effectuées le même jour et le lendemain.

Deux accusations dont une d'attentat à la pudeur

SHERBROOKE — Serge Desrosiers, âgé de 33 ans, de Sherbrooke, a protesté de son innocence à des accusations de s'être emparé par la force d'une femme de 19 ans et d'avoir attenté à sa pudeur le 3

novembre.

Desrosiers fera face à une enquête en détention lundi après-midi. Le procureur Claude Chartrand a demandé la mise à l'écart du prévenu qui est défendu par Me Michel Dussault.

carnet

Invité comme soliste à l'Orchestre symphonique des jeunes de Sherbrooke, Dany Lachapelle précise qu'il sera à l'heure, même si une visite dans une salle de billard lui a fait craindre le contraire.

— O —

C'est dimanche soir au sous-sol de l'église Ste-Thérèse qu'aura lieu les auditions en vue de la participation de cette paroisse sherbrookoise à un enregistrement de l'émission "Soirée canadienne". Marcelle Lavoie attend en grand nombre chanteurs, gigueurs, danseurs et musiciens de toutes sortes.

— O —

Ne voulant pas être en reste avec son collègue Richard Tremblay, René Côté aimerait bien réussir à vendre son projet de spectacle télévisé ou il agirait à titre de m.c. après avoir suivi des cours de Yvon Côté, d'ici là, il se contentera de la radio.

— O —

André Vaillancourt a appris qu'il lui faudra mieux choisir des compagnons de chasse lorsqu'il se décidera à nouveau à s'aventurer dans les grands bois de la région à la recherche de gibier... accompagnés, récemment de Paul-André Guay et Michel Pépin, ils ont failli revenir bredouilles de leur excursion de chasse, mais un des chasseurs, le plus débrouillard sans doute, a eu la brillante idée de passer par une pisciculture pour ramener le souper.

— O —

King wellington

REDIGEEN COLLABORATION

Diane Lisée et Léon Dion, le chroniqueur syndical de La Tribune, sont finalement devenus les parents d'un magnifique garçon de 6 livres et demie... ce premier héritier du couple se prénommera Philippe.

— O —

L'Association québécoise pour la performance en milieu de travail recevra mardi après-midi Harold D. Stolovitch et Daniel Dupont au club social qui parleront du jeu et de la simulation pour le formateur et l'éducateur.

FOURS MICRO-ONDES PANASONIC

Les meilleurs BUREAU & BUREAU

M. Gosselin 569-9585

Paul Nadeau

vous parle aujourd'hui de

D'autres questions sur les bijoux.

Voir

chronique sous Tour d'horizon, 1ère page

Palètes Annonces 82784

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint
SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des ventes locales
PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ

ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER

JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations
ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION

MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE (566-6353)

GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT

PIERRE BEAULIEU
Magog-Deauville-Rock Forest-Sherbrooke-Nord
CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest
YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord
Valcourt-Bromptonville
FRANÇOIS DUBÉ
Lac-Mégantic
ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est-Ouest
Lennoxville
JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage
MICHEL LAVOIE
Coaticook — East Angus
GUY MANSEAU
Asbestos-Windor
Richmond-Wendton
JEAN-MARC PÉPIN
Sherbrooke-Est — Fleurimont
GASTON PINARD
Drummondville — Acton Vale
JEAN-LUC PINEAULT
Bois-Franc
JEAN-CHARLES POULIN
Thetford et région

Courrier de deuxième classe

Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en droits desservis par camion et routes motorisées: 1 an: \$90.00, 6 mois: \$60.00, 3 mois: \$36.00, 1 mois: \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$60.00, 1 mois: \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Au CLSC, malgré la visite de la directrice des services communautaires du MAS

Pas encore l'autorisation d'emprunt permettant de payer les employés

Par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Malgré la visite de Jeanne d'Arc Vaillant, directrice des services communautaires au ministère des Affaires sociales, rien n'a changé dans le conflit opposant le Centre local de services communautaires du sud-ouest-centre (CLSC "SOC"), ses employés et le ministère... si ce n'est la convocation d'une assemblée spéciale du conseil d'administration, lundi soir prochain, pour faire le point.

Contrairement à ce que laissait présager cette visite, Mme Vaillant n'est pas venue discuter ou négocier avec le seul établissement du Québec qui résiste aux directives de compressions budgétaires. Elle n'avait pas non plus en main, comme outil, le rapport des vérificateurs dépêchés, il y a deux semaines

par le ministre Pierre-Marc Johnson pour étudier la situation financière du CLSC, non plus que l'autorisation d'emprunt, laquelle aurait permis de payer les employés.

Selon les informations transmises aussi bien par la direction du CLSC que par le Syndicat, la représentante du ministère a tout simplement fustigé le directeur général et les trois membres du conseil d'administration qui, à la toute dernière seconde, ont dû la rencontrer malgré leur désir de différer la réunion à mardi, afin de permettre à tous les administrateurs d'être de la partie.

"Je suis venue rencontrer le conseil du CLSC pour lui rappeler ses responsabilités et obligations face aux compressions budgétaires", a livré brièvement Mme Vaillant, à l'issue de la rencontre.

La directrice des services communautaires a refusé de formuler plus

de commentaires et d'indiquer si la mise en tutelle était envisagée à ce moment-ci.

Le directeur général du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), présent à la rencontre, a lui aussi refusé de commenter la situation.

Par ailleurs, un membre du conseil du CLSC a relaté que Mme Vaillant avait qualifié la position de son organisme "d'illégal et irresponsable" et l'avait incité fortement à se rendre aux directives gouvernementales à l'instar des autres établissements. Elle aurait reproché aux administrateurs et employés de nuire à l'image des CLSC et de vouloir s'accaparer des fonds au détriment des autres centres. Elle aurait aussi fait valoir que les administrateurs n'ont pas le choix d'obéir au gouvernement en place.

"À la lumière de ce que nous vi-

sons, nous ne croyons plus que les compressions budgétaires sont volontaires comme le gouvernement tente d'en créer l'image. Il nous considère comme des hors-la-loi parce que nous ne voulons pas toucher aux services à la population", a déclaré pour sa part, la vice-présidente du Syndicat, Luce Bergeron.

"La représentante du ministère nous dit qu'elle connaît les besoins des usagers et des groupes populaires mais elle insiste quand même pour que nous fassions des coupures. Il devient clair alors que ce n'est pas la réponse à ces besoins qui intéresse le ministère en ce moment", a-t-elle poursuivi.

Le Syndicat dénonce par ailleurs la stratégie du ministère qui, alléguant-il, utilise les employés comme otages pour que, privés de revenus, ils contribuent à faire céder les administrateurs.

Se refusant toujours à procéder à des arrêts de travail, les employés ont décidé de concentrer leur action auprès des usagers et groupes populaires afin de les informer des effets réels des coupures souhaitées par le ministère. Ils seront également invités à manifester concrètement et publiquement leur appui.

Dans un document d'information, le Syndicat précise que les compressions entraîneraient la fin des services de photocopie destinée à l'information aux groupes, la coupure de

quatre postes de travailleurs communautaires avec un impact certain sur l'animation et l'organisation des groupes du milieu, la fin de l'aide financière pour la location de locaux et celle des prêts pour le démarrage de divers projets.

De leur côté, les usagers seraient individuellement affectés par la fermeture du service de dépannage et de sa caisse ainsi que par la diminution des services cliniques ou deux postes de secrétaires médicales seraient éliminés.

Avec deux jeunes filles

Un adolescent déploie ruse et agilité pour éviter un automobiliste enragé

SHERBROOKE — Un adolescent de 17 ans a dû déployer toute sa ruse et toute son agilité pour éviter de se faire écraser par un automobiliste enragé, à la sortie d'un bar, vers trois heures du matin, hier.

Une plainte de négligence criminelle dans l'utilisation d'une automobile a été portée contre le conducteur par

l'adolescent qui était accompagné de deux jeunes filles lors de l'incident survenu à l'angle des rues Galt et St-Louis.

Selon les informations obtenues en rapport avec cette affaire, le comportement du conducteur originerait d'une chicane entre sa compagne et une des filles accompagnant le jeune

homme.

L'échange verbal entre les deux femmes qui se connaissaient a suscité un climat d'hostilité dont le résultat s'est fait sentir vers les trois heures du matin, dans le secteur des rues St-Louis et Galt alors que le jeune homme et ses deux amies s'en retournaient à la maison à pied.

A un moment donné, le trio a aperçu un véhicule circulant dans sa direction et il a du même coup reconnu l'homme accompagnant la jeune femme ayant pris part à l'échange de mots un peu plus tôt.

Selon l'adolescent, le conducteur a plusieurs reprises a tenté de lui pas-

ser sur le corps. Il a tourné autour d'une borne-fontaine pour se protéger, a même grimpé sur la partie arrière du véhicule pour éviter de glisser sous les roues.

Le manège aurait duré quelques minutes sous les yeux des deux autres jeunes filles avant que le conducteur ne décidât de quitter les lieux.

Un automobiliste, témoin de la scène, l'a suivi sur le boulevard Queen jusqu'à la hauteur de la rue Des Sables.

La division des enquêtes criminelles de la Police municipale a été invitée

Le juge Benoît Turmel sera inhumé ce matin

SHERBROOKE — La Cour des sessions de la paix du district de St-François a observé un moment de silence hier en respect pour la mémoire du juge Benoît Turmel qui était décédé subitement la veille.

Son décès a pris tout le monde par surprise parce qu'il avait siégé jusqu'à 16 h. 30 jeudi et a été terrassé alors qu'il se préparait à se rendre à une réception pour souligner la prise de retraite du juge Gaston Desmarais de la Cour supérieure. Le service funéraire doit être célébré dès 10 h. ce matin, à la Cathédrale de Sherbrooke.

Le juge Turmel a siégé pendant 18 ans en cour pénale et devait lui-même prendre sa retraite obligatoire le 24 mars.

La nouvelle de sa mort a semé la consternation au palais de justice.

Visiblement ému, le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a rendu hommage au disparu à l'inauguration de l'audience.



Le juge Benoît Turmel

Il a décrit le juge Turmel comme un homme qui était constamment mu par un profond souci de justice et d'équité.

Le juge Dubé a mentionné que son collègue lui parlait depuis un certain temps de sa retraite prochaine mais le destin en a décidé autrement pour des motifs qu'on ne s'explique jamais.

Il a dit qu'il était allé avec lui la semaine dernière à une réception en l'honneur du juge en chef Yves Mayrand.

"Chemin faisant, sans se douter de ce qui le guettait, ou peut-être, on le saura jamais, en présentant son prochain départ, il m'a confié son testament moral que vous me permettez de vous livrer", a mentionné le juge Dubé.

Il a noté que le juge Turmel lui avait dit: "Tu sais, nous autres, les juges, il faut que nous ayons beaucoup de compassion". Le juge Dubé a offert ses con-

doléances à la famille Turmel et à ses amis au nom de la magistrature, du personnel du palais de justice et en son nom.

Il y a eu ensuite le moment de silence que l'on sait dans la salle même dans laquelle le juge Turmel avait administré la justice pendant 18 ans.

Le juge Claude Léveillé a remplacé le défunt pour l'audience d'hier.

Il a aussi rendu hommage au disparu et souligné que le hasard a voulu que le plus jeune juge du district remplace le plus ancien.

Le bâtonnier Léo Daigle a souligné que le juge Turmel, qui avait aussi été bâtonnier, a donné le meilleur de lui-même à l'administration de la justice.

Il a rappelé que le défunt était un homme de devoir qui a toujours été fidèle à sa tâche.

Me Daigle a révélé que le juge Turmel, qui avait été le seul juge aux sessions pendant 15 ans, n'avait pris que très peu de vacances.

Le juge coordonnateur Jean-Guy Blanchette de la Cour provinciale s'est dit bouleversé par la triste nouvelle du décès subit de son collègue.

"J'ai eu le plaisir et l'avantage de connaître le juge Turmel depuis de nombreuses années et j'ai toujours admiré sa probité, son honnêteté, sa fermeté et son sens profond de la justice et du droit", a-t-il affirmé.

Le juge Blanchette a ajouté que la magistrature venait de perdre un de ses membres les plus éminents et les plus dévoués.

Le juge Gaston Desmarais de la Cour supérieure a également rendu hommage au disparu avec une vive émotion.

Il a souligné que le juge Turmel était surtout un homme de cœur, un juge sage et consciencieux, un bon citoyen et un père de famille dévoué et exemplaire.

Le juge Desmarais a rappelé que "le flot qui nous entraîne à l'éternelle rive n'épargne aucun mortel".

Le juge Turmel était né à Thetford-les-Mines le 24 mars 1912.

Il a fait ses études classiques au séminaire St-Charles et a étudié le droit en cléricature à l'étude de Nicol, Lazure et Landry, à Sherbrooke.

Me Turmel a été admis au barreau en 1940 et a exercé sa profession avec Me Jacques Pagé qui est maintenant juge de la Cour provinciale.

Il a été lieutenant des Fusiliers de Sherbrooke entre 1937 et 1944, bâtonnier du district et procureur de la couronne de 1960 à 1963.

Le juge Turmel et son épouse Elisabeth Beaudry, décédée en 1972, ont eu quatre enfants.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Victor Annana (Marie), de Manchester, Angleterre, Mme Yvon Mallette (Claire), de Tracy, Mme André Gosselin (Louise), et Suzanne, de Sherbrooke.

Le juge Turmel laisse également son épouse Rosemary Pryce.

Dame Nature passe finalement aux actes



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

La première neige "sérieuse": un plaisir pour les uns... les désavantages pour les autres...

SHERBROOKE (DF)

Après quelques avertissements plus ou moins sérieux servis au cours des dernières semaines, Dame Nature s'est finalement décidée à passer aux actes sérieux, hier, en jetant quelques centimètres de neige sur la région, em-

blétant plus d'un automobiliste.

L'effet-surprise créé par cette première chute de neige a été réussi, bien qu'il ressemble étrangement à une répétition des années passées.

Ainsi, dans les limites de Sherbrooke, les automobilistes dont les voitures n'étaient pas chaussées de pneus adés, quats éprouvaient souvent des difficultés à

gravir les fortes pentes. La police municipale a dû répondre à des dizaines d'appels pour des accidents avec dommages seulement.

Dans la région, les patrouilleurs de la Sûreté du Québec ne savaient plus où donner la tête, hier matin, puisqu'on signalait des embardées un peu partout dans la région.

Dame Nature a cependant modifié son option un peu plus tard dans la journée en laissant tomber de la pluie mêlée à la neige; puis, en soirée, elle s'est ravivée, donnant une pluie verglaçante avec de la grêle, rendant parfois les chaussées extrêmement glissantes et dangereuses.

Me Bertrand Gagnon

désire vous aviser de son retour à la pratique du droit; et par la même occasion vous informer de l'ouverture de son étude juridique.



Pour rendez-vous:

565-9222

74956

Deux jeunes: une vingtaine de vols!

SHERBROOKE

L'enquête policière entreprise à la suite des plaintes de vol par effraction enregistrées dans le secteur des rues Simard et O'Reilly, dans le quartier nord de la Ville, a entraîné l'arrestation de deux adolescents et la solution d'une vingtaine de vols par effraction dans des maisons privées pour un montant de plus de 22

000 \$ en argent et en bijoux.

Les détectives Michel Salvail et André Castonguay, de la division des enquêtes criminelles, ont eu à s'entretenir avec deux jeunes hommes, âgés de 16 et de 17 ans qui ont avoué la commission au total d'une vingtaine de vols dans le secteur des rues Ontario, Simard et O'Reilly au cours des

trois derniers mois. Les policiers n'ont cependant pu récupérer aucun des articles volés.



Me Guy Desrosiers, B.A., L.ès L., LL.L., Avocat

désire informer la population de la région qu'il a quitté Consommation et Corporations Canada pour ouvrir son bureau d'avocat. On peut le rejoindre au

275, rue Bryant à Sherbrooke (819) 569-1343

Saisie de cocaïne

SHERBROOKE

Le portier d'un établissement hôtelier devra se présenter en cour quelques jours avant Noël, le 22 décembre, afin d'y répondre à une accusation d'avoir possédé de la cocaïne dans le but d'en faire le trafic.

Claude Champeau, 26 ans, a comparu au palais hier matin et a été accusé officiellement, il a plaide non-coupable.

Deux agents de la Gendarmerie Rova-

le du Canada ont procédé à son arrestation en soirée de jeudi à l'intérieur du Manoir 77, rue Denault.

Selon les informations obtenues par La Tribune, Champeau aurait été en possession de 5,5 grammes de cocaïne; la drogue est estimée à quelque 800 \$, a-t-on pu savoir.

Cette arrestation faisait suite une enquête menée par la GRC depuis un certain temps.

93

OUEST, KING CENTRE-VILLE



569-3675

Consultez notre circulaire.



93 OUEST, KING Centre-ville

Les dépôts garantis

Un choix judicieux pour un rendement élevé

La Fiducie du Québec a mis au point à votre intention une gamme complète de dépôts garantis parmi lesquels vous pouvez choisir la durée de dépôt et la fréquence de versements d'intérêt qui vous conviennent.

Sauf pour les dépôts à demande, le taux d'intérêt élevé est garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. Et il n'y a aucuns frais d'administration.

Les dépôts à intérêts composés. Un choix judicieux, quand on veut de l'intérêt sur les intérêts.

Si vous êtes prêt à immobiliser une certaine somme pour une période de cinq ans, sans toucher aux intérêts, c'est le placement idéal. Chaque année, vos intérêts sont réinvestis au taux du certificat. Dépôt initial minimum: 1 000 \$.

Les dépôts à intérêts payés à périodes fixes. Un choix judicieux, quand on veut utiliser ses intérêts.

Vous choisissez vous-même la durée de votre certificat (1 à 5 ans) ainsi que la fréquence à laquelle vous voulez toucher vos intérêts: mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Dépôt initial minimum: 1 000 \$.

Les dépôts à demande. Un choix judicieux, quand on recherche un bon placement pour une période indéterminée.

Vous pouvez retirer les sommes investies à tout moment, quand vous le jugez à propos. Le taux d'intérêt suit les fluctuations du marché et les intérêts sont calculés quotidiennement. Dépôt initial minimum: 5 000 \$.

Les dépôts à court terme.

Un choix judicieux, quand on a de l'argent à placer pour moins d'un an. Garantis pour toute la durée de votre placement, les taux d'intérêt varient suivant la durée de la période choisie, de 1 à 364 jours. Dépôt initial minimum: 5 000 \$.

16 1/4

• 150 à 179 jours

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.

SHERBROOKE
Place Jacques-Cartier
(819) 566-5667
1-800-567-6920

Fiducie du Québec

MONTREAL (514) 281-8840 LAVAL (514) 668-5223 QUÉBEC (418) 653-6811 CHICOUTIMI (418) 543-9746





La Source Pour l'ex-détenu qui veut reprendre sa place dans la société

par François Gougeon

COOKSHIRE — "Un projet comme celui de Cookshire, j'aimerais pouvoir en partir ailleurs en province. Car au Québec, il ne s'est jamais rien fait de vraiment valable pour la réhabilitation d'anciens détenus des prisons provinciales!"

Président de la corporation sans but lucratif Reno-Vie qui opère sur la rue Craig à Cookshire, une maison de réhabilitation pour ex-prisonniers des établissements provinciaux de détention (sentence de moins de deux ans), connue sous le nom de La Source, M. Paul Tremblay est d'ailleurs des plus réjouis des résultats de l'expérience qui est menée là-bas depuis le 1er septembre officiellement.

Le projet, qui avait fonctionné de février à mai dernier mais qui avait dû alors être suspendu faute de fonds, a repris de plus belle au début de l'automne. M. Lemay voit d'abord l'expérience comme une oeuvre humanitaire permettant à celui qui en bénéficie et qui veut réellement s'aider de reprendre rapidement sa place dans la société. Le principal instigateur de l'idée

raconte que le tout a pris naissance après avoir constaté que les gens qui se rendaient à La Source pour y suivre des sessions visant à les libérer de l'alcool et de la drogue et leur permettre de trouver leur place dans le monde d'aujourd'hui

raient pas à La Source, mais derrière les barreaux."

C'est que justement, cet édifice communautaire situé juste à côté du Domaine de la Colline (maison pour personnes retraitées), en plein coeur du village de Cookshire,

beaucoup plus positif que derrière les barreaux... leur intégration à la communauté se fait d'une façon beaucoup plus harmonieuse. Ils peuvent ainsi mieux "décompresser" et apprendre à faire face à la réalité de la vie en société", indique en outre M. Tremblay.

Dans l'esprit de bien des gens, une évasion peut facilement être imaginée. Mais ici, à La Source, l'expression n'a jamais été utilisée et le geste n'inquiète personne. "C'est bien sûr que le gars qui voudrait se sauver pourrait le faire très facilement. Il n'y a aucune barrière. Mais il est passé à cette date plus de 300 stagiaires et ça ne s'est jamais produit. Et cela, justement parce que le programme est volontaire", explique M. Tremblay.

Mais ce n'est pas parce que le détenu d'une prison provinciale leve le bras pour signaler qu'il désire vivre l'expérience de réhabilitation qu'il sera automatiquement

• **"Un projet comme celui de Cookshire, j'aimerais pouvoir en partir ailleurs en province."**

— Paul Tremblay

étaient généralement d'anciens détenus, qui venaient de terminer leur peine d'emprisonnement.

Maintenant, depuis les derniers mois, ceux que La Source accueille et que M. Tremblay appelle des stagiaires sont en fait des détenus ayant obtenu une libération temporaire afin de se prévaloir du projet. Mais M. Tremblay insiste sur cette distinction: "Ce ne sont pas des détenus même s'ils n'ont pas terminé la sentence qui leur a été imposée... ce sont des stagiaires. Si c'étaient des détenus, ils ne se-

re, n'a rien d'une prison. On y retrouve aucun barreau, aucun périmètre de sécurité, mais seulement quelques surveillants qui sont là d'abord et avant tout pour aider et conseiller les jeunes dans leur démarche de réinsertion sociale.

Et s'il n'y a pas justement cette atmosphère de prison, c'est que la démarche des stagiaires est volontaire. "Ils doivent suivre 16 règlements internes, dont celui de ne pas sortir du terrain. Mais pour le reste, leur vie est normale. Leur fonctionnement dans ce cadre est

choisi et acheminé à Cookshire. "Pour plusieurs, cela fait suite à une recommandation d'un juge et pour chaque cas, rigoureuse évaluation est faite, aussi bien du travailleur social, du psychologue que de tout autre spécialiste", mentionne l'initiateur de ce projet qui n'a encore aucun équivalent au Québec.

Puis c'est après cela que débute pour l'ex-prisonnier qui a obtenu sa libération temporaire et les encouragements nécessaires la session de réhabilitation.

L'expérience n'a pas fait de bruit

COOKSHIRE (FG) — Même si elle se déroule depuis déjà un certain temps, l'expérience vécue à La Source de Cookshire demeure encore inconnue pour la plupart des résidents de l'endroit.

À l'hôtel de ville même, on a eu vent de ce projet que ces derniers jours, tant et si bien que le maire de l'endroit, M. Jacques Thérberge, avant de prendre position, préfère attendre la tenue de l'assemblée régulière de son conseil, le 1er décembre.

"Nous allons inviter le responsable du projet à notre assemblée de décembre pour qu'il nous explique ce qu'il en est... pour l'instant, je ne peux être ni pour ni contre. Évidemment, si ce sont des délinquants qui viennent des prisons provinciales et qui ont fait des délits mineurs c'est une chose. Mais si ce sont des durs à cuire, c'est une autre paire de manches", a livre M. Thérberge.

Il reste que dans l'ensemble, le peu de gens qui sont au courant du projet réagissent fort positivement. Au restaurant La Lanterne verte, par exemple, on une dizaine de clients dinaient tranquillement, personne n'a sursauté en l'apprenant. "Tiens, ça ne doit pas être très dangereux

car s'il y avait eu une évasion, on en aurait sûrement entendu parler", a émis calmement un camionneur, tout en finissant sa soupe. "J'ai déjà

• **Le maire veut en savoir plus... mais dans l'ensemble, ceux qui sont au courant régissent positivement**

participé à La Source à une session qui était donnée pour les couples, mais je ne savais pas qu'il y avait des anciens prisonniers. Personnellement, ça ne m'inquiète pas, car les lieux sont bien tenus", rajoute quant à elle une serveuse du restaurant.

Au poste de la Sûreté du Québec à Cookshire, le sergent René Poirier, qui avait préalablement été avisé du déroulement de l'expérience, a soutenu qu'il n'était rien survenu de fa-

cheux jusqu'à présent. "Tout semble très bien aller... nous n'avons pas été appelé une fois" a-t-il exprimé. De son côté, le directeur du centre de détention de Sherbrooke, M. René Marcoux, a tenu à préciser que contrairement à ce que certains ont pu avancer, "le projet n'a aucunement

très heureux de l'initiative. "C'est une alternative extrêmement valable à l'incarcération pure et simple, surtout pour de jeunes détenus qui n'ont pas commis de grands crimes et dont le chemin de la réinsertion sociale est plus facile à parcourir", a-t-il noté.

Appel à la population

Le premier responsable de l'idée, M. Paul Tremblay, confesse sans se faire aucun reproche qu'il a voulu garder le secret le plus longtemps possible. Ce n'était pas qu'il voulait cacher des choses à la population, mais il a dit craindre que ce soit néfaste pour l'oeuvre. "Ce qui me fait le plus peur, c'est que La Source soit maintenant étiquetée, que les gens qui passent ici disent: 'Tiens, c'est là, dans cette maison, qu'on met des prisonniers...', c'est ça qui m'inquiète, car ce n'est pas vrai", a-t-il livré.

Il a insisté sur le fait qu'à Cookshire, "les gens ne peuvent dire gros comme le doigt contre nous... nous n'avons jamais été un impact négatif pour la municipalité. Et les gens qui s'en souviennent savent que nous sommes venus en aide à plusieurs jeunes et de nombreux couples dans le passé". Il rajoute à cela que la maison qu'il dirige n'a aucunement trahi sa vocation première d'établissement communautaire. "Notre vocation n'a pas changé... nous ne sommes pas là pour faire de l'argent. En fait nous recevons 21 \$ par jour par détenu et il nous en coûte 27 \$... notre corporation doit absorber un déficit de 40.000 \$ que nous pensons pouvoir combler grâce à des dons."

Selon M. Tremblay, il appartient en définitive à la communauté de Cookshire de faire la preuve qu'elle peut "accomplir un geste humanitaire en venant en aide à des gens qui ont manqué de chance et qui ont commis une erreur dans le passé. Il ne faut pas les tenir écrasés toute leur vie. Il y a trop longtemps que

les déviants sont une affaire de prison... c'est une affaire de communauté, une responsabilité de tous les citoyens. C'est comme pour les han-

dicapés physiques: on en a jamais pris conscience, mais aujourd'hui, c'est le temps de prouver le contraire", a-t-il conclu.

Le programme de réhabilitation basé sur le développement moral, physique et spirituel des participants

COOKSHIRE — Le programme de réhabilitation mis de l'avant à La Source de Cookshire met particulièrement l'accent sur le développement physique, moral et spirituel des participants.

Mais avant d'amorcer le stage proprement dit l'ex-détenu doit d'abord démontrer une aptitude et un réel intérêt à se réhabiliter et ainsi espérer revenir dans la société comme citoyen à part entière.

Pour ce faire, explique M. Tremblay, responsable du projet, chaque candidat fait d'abord l'objet d'une évaluation durant les cinq premiers jours de son arrivée. S'il remplit toutes les conditions, il bénéficiera dès lors de l'établissement provincial où il était jusqu'à ce moment dénué une libération temporaire qui se renouvellera automatiquement de 14 jours en 14 jours; soit jusqu'à la fin du programme qui est d'une durée de sept semaines.

"Il arrive que certains ne peuvent pas fonctionner, qu'ils préfèrent retrouver leur petite vie tranquille en prison. Ils sont alors immédiatement retournés", exprime M. Tremblay. Mais c'est une infime minorité, note-t-il.

Actuellement, on compte 22 stagiaires en provenance de différents établissements provinciaux de détention, mais majoritairement des prisons de Sherbrooke et Waterloo. Et pour certains d'entre eux, il s'agit d'une fin de sentence, n'ayant plus qu'un ou deux mois à passer en prison normalement.

Puis pour ceux qui ont volontairement accepté de se prendre en main, débutent alors un programme de formation qui visera dans un premier temps à les remettre en condition physique. Les activi-

tés de cette sorte se pratiquent par petits groupes, à l'Université de Sherbrooke, à raison d'une dizaine d'heures par semaine. On ne vise pas tant à en faire des athlètes accomplis qu'à leur faire découvrir un visage de la société, par la compétition, la sociabilité et les autres valeurs que le sport véhicule. "L'autre dimension, c'est qu'en étant plus en forme, le stagiaire pourra ainsi donner un meilleur rendement à son travail une fois revenu dans la société... le drame pour ceux qui sortent de prison, quand il se sont trouvés un emploi, c'est qu'après trois heures de travail, ils n'ont plus de force: à croupir derrière les barreaux, ils n'ont pu se mettre suffisamment en forme pour garder un rythme soutenu au travail", dit M. Tremblay.

L'apprentissage de la vie

Au plan moral et spirituel (le terme doit être vu non pas au sens religieux, mais en terme de valeurs de vie), une foule d'activités concourent à faire en sorte qu'à la fin de son stage, l'ex-détenu pourra mieux juger son comportement dans la société avec les responsabilités que cela implique, comme tout autre citoyen.

Animation de groupe, cours à l'école (dans des établissements de Sherbrooke), discussions et conférences avec des animateurs chevronnés ou de simples gens du milieu, sont au menu pour la durée du stage. Tout cela a pour but de faire prendre conscience au participant du programme qui il est et lui redonner confiance dans ce qu'il entreprendra dans sa "nouvelle" vie.

En gros, l'équipe de M. Tremblay compte sur l'apport de toute la communauté pour aider ses

candidats à retrouver une vie normale. Il ne s'agit pas de grands criminels d'habitude, mais de jeunes (à La Source, comme dans les prisons provinciales d'ailleurs, les âges varient entre 18 et 25 ans) qui, plus souvent qu'autrement en raison de penibles conditions sociales d'existence, ont un jour fait un mauvais coup qu'ils regrettent.

AVIS

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
RENCONTRE AUTEUR-LECTEURS(TRICES)

ISABELLE DELISLE-LAPIERRE
auteur de 4 livres et professeur au C.E.G.E.P. et à l'Université de Sherbrooke

Thème de la rencontre:
MORDRE DANS LA VIE

Réserver votre billet à la Bibliothèque
165 rue Bank - 565-5860

EXPOSITION DES OEUVRES DE
JEREMIE GILES
jusqu'au 4 décembre

Services récréatifs et communautaires Relations publiques

74851 73734

la bastringue
DU SAMEDI SOIR

SALLE DAVID
BONSECOURS

SAMEDI le 21 NOVEMBRE
De 19 h 00 à 1 h 00 du matin

ANIMATION SPECTACLE DANSE-JEUX CONCOURS-PLAISIR
Tél: 532-4618

Animé par: **JÉAN COLLARD**

Orchestre: **Robert Pinard et ses musiciens**

- Chanteurs
- Gigueurs
- Troupe folklorique

NOTE: Les auditions pour les participants au concours auront lieu de 19 h 00 à 21 h 00.

Entrée libre pour les participants sélectionnés.

SPÉCIAL

sur

CAMION "PICK-UP" MAZDA '81

à des prix défiant toute compétition dans sa catégorie.

B2000



Cote: 38 milles au gallon.

Un TRANSPORTEUR VAILLANT — Un moteur à pistons de 2.0 litres assure puissance et économie au camion "pick-up" Mazda B2000. La boîte régulière de 6'3" fournit amplement d'espace pour le chargement.

Venez vous en rendre compte vous-même chez
DOMINICK AUTO SPORT L.TÉE
BROMPTONVILLE — Tél.: 567-4008 / 846-2751

Faits divers

20,000 \$ s'envolent par le toit

MAGOG — Des cambrioleurs qui n'étaient à court ni d'imagination ni de moyens ont fait, tôt, hier matin, à Magog, main basse sur quelques centaines de milliers de cigarettes, dans un entrepôt appartenant à un grossiste en alimentation.

Incapables de forcer la porte de l'entrepôt, les malfaiteurs sont montés sur le toit de l'immeuble et ils y ont découpé une ouverture par laquelle ils se sont glissés, utilisant une corde à nœuds pour atteindre le plancher.

Ils auraient, semble-t-il, hissé jus-

qu'à cette ouverture, au moyen de ce câble qu'ils ont abandonné sur place, les caisses de cigarettes dont ils se sont emparés.

Le butin chapardé par les cambrioleurs qui auraient aussi fait main basse sur une somme d'argent assez importante a été évalué à 20,000 \$.

La disparition des cigarettes a été constatée par un des employés du grossiste qui s'est empressé de faire part de sa mésaventure aux policiers.

Le sergent Gilles Robinson, un enquêteur attaché à la Sûreté municipale de Magog, tente de mettre la main au collet des voleurs.

Entrepôt rasé par un incendie

MASBORO — Un incendie qui a rasé un entrepôt, non loin de Marsboro, a causé des pertes évaluées à plus de 200,000 \$ par le propriétaire de l'établissement, M. Clément Martel.

L'entrepôt où étaient fabriquées des portes et des fenêtres et où était vendu du matériel de plomberie, a été la proie des flammes vers minuit, jeudi soir.

L'incendie s'était déclaré vers 20 h. 50. La brigade des incendies de Lac-Mégantic a rapidement maîtrisé les flammes qui serait imputable à une défectuosité électrique, un fil traînant parmi des copeaux de bois ayant été à la source de l'incendie. Par mesure de prudence, les pompiers ont fait couper l'électricité et ont invité un

électricien à inspecter l'installation électrique.

Par la suite, M. Martel et son fils sont demeurés sur les lieux, histoire d'exercer une surveillance sur l'entrepôt. Selon M. Martel, le fils est retourné à son domicile vers 23 h. 15 pour dormir tandis que son père s'installait à bord de son automobile pour poursuivre la surveillance.

Toutefois, il se serait endormi et les flammes qui s'échappaient de l'entrepôt l'auraient réveillé vers minuit. En dépit d'une nouvelle intervention des pompiers, les flammes ont complètement détruit l'entrepôt. La journée précédente, M. Martel avait complété son inventaire et il évaluerait la marchandise détruite à 200,000 \$. Une enquête sera ouverte pour déterminer la cause de ce second incendie.

Des fraudeurs ou des voleurs?

COOKSHIRE — Deux résidents de Sherbrooke ont contourné à leur façon la taxe sur l'essence décrétée par le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau.

Plutôt que de faire du pouce ou de faire le plein en sortant de l'hôtel Cookshire, ils ont tout simplement emprunté sans permission une voiture pour retourner à Sherbrooke.

Ballade de courte durée, car la police municipale de Sherbrooke procédait à l'arrestation des deux individus une heure plus tard. Un des suspects comparaitra sous peu au palais de justice de Sherbrooke pour répondre à une accusation de vol d'automobile tandis que le cas de son comparse, un mineur, sera étudié par le directeur de la protection de la jeunesse.

Après le débrayage, la grève?

SHERBROOKE (LD) — Les employés d'une trentaine de concessionnaires d'automobiles des régions de Sherbrooke, Thetford-Mines, Victoriaville et Granby menacent de recourir à la grève si l'attitude patronale ne change pas dans les prochains jours.

Hier après-midi, ces employés étaient en journée d'étude pour protester, ont-ils affirmé, contre le peu de compréhension de la partie patronale au cours des négociations. Cela faisait partie de l'ancien mandat de moyens de pression et on n'en était pas encore à la grève. Mais la question se pose certes pour les prochains jours.

Mardi, la négociation en présence du conciliateur avait repris entre le syndicat affilié à la Fédération de la métallurgie et la Corporation des concessionnaires d'automobiles de l'Estrie. Les travailleurs avaient déjà débrayé deux jours pour appuyer leur

revendication de négocier en table commune cette année, comme depuis 12 ans, et non pas en groupes séparés.

"Mais, au bout de trois jours, les représentants patronaux ont présenté des offres ridicules", a noté M. Magella Verville, vice-président de la Fédération, en conférence de presse. "Après avoir déposé ces offres, ils se sont retirés."

En assemblée générale, les travailleurs ont rejeté ces offres à 81 pour cent, et mandaté leur comité de négociation à 69 pour cent pour déclencher la grève au moment jugé opportun. On n'a pas indiqué le nombre de travailleurs qui se sont prévalus de leur droit de vote mais de 80 à 90 pour cent des membres des diverses régions étaient présents, a indiqué M. Ghislain Pelletier, conseiller syndical.

En compagnie des présidents des secteurs de Sherbrooke, Granby et

Victoriaville, soit MM. Réal Laprise, Denis Tanguay et C. Morissette, les porte-parole syndicaux ont affirmé qu'ils ne veulent pas être les seuls à payer la note. "La crise économique nous touche tous et nous ne sommes pas prêts à assumer à nous seuls le fardeau. Nous avons suffisamment fait de concessions afin d'en arriver à une entente et éviter ainsi un conflit peu souhaitable pour les deux parties."

La partie syndicale avait offert en contre-proposition de s'en tenir au statu quo sur les clauses normatives à incidence monétaire. Sur le monétaire comme tel, le syndicat demandait une vraie clause d'indexation et la récupération des 900,000 \$ qui fait aussi partie du litige entre les deux parties, ce montant étant relié à un différend d'interprétation de l'ancienne clause d'indexation. Sur un contrat de deux

ans, le syndicat demandait une augmentation horaire de 1.75 \$, a noté un porte-parole.

La partie patronale aurait offert le statu quo pour l'ensemble de la nouvelle convention, normatif et monétaire, en ajoutant une clause d'indexation qui ne couvrirait pas les premiers 5 pour cent de hausse du coût de la vie. De plus, elle aurait demandé l'abandon de la réclamation de 900,000 \$ contre un montant forfaitaire de 300 \$ à chaque employé.

Du côté syndical, on estime avoir fait suffisamment de sacrifices et on ne croit pas que ce sont quelques milliers de dollars en moins sur les salaires qui seraient vraiment la bouée de sauvetage des concessionnaires.

Le syndicat compte environ 550 membres; les mises à pied, cette année, ne seraient pas plus importantes que par les années passées.

Le spectre des pluies acides éloigné grâce à un procédé découvert et mis au point à Sherbrooke

SHERBROOKE — La Société nationale de l'amiante vient de mettre au point un procédé qui pourrait éliminer toutes les émissions d'anhydride sulfureux de la mine Horne, à Noranda en rentabilisant l'opération, a annoncé, hier, le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger.

Le ministre a révélé que la Société avait découvert un procédé qui permet de produire du sulfate de magnésium à partir de résidus d'amiante et d'anhydride sulfureux à température

élevée.

Des expériences effectuées aux laboratoires de la société d'État, à Sherbrooke, ont démontré qu'il était possible de produire à partir de cet amalgame des produits qui pourraient être commercialisés notamment dans le domaine des fertilisants et des matières réfractaires.

Selon le ministre, il s'agit là d'une découverte très importante qui devrait permettre non seulement d'éliminer les problèmes de pollution de

l'air causés par les agrégats d'amiante dans la région de Thetford-Mines mais aussi d'éliminer la principale source québécoise de pluies acides.

Les émissions d'anhydride sulfureux provenant de la mine Horne comptent en effet pour 56 pour cent des sources de pluies acides émanant du territoire du Québec.

Selon M. Léger, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ont été suffisamment probants pour que la Société nationale de l'amiante dépose

auprès de son ministère une demande en vue de la construction et de l'opération d'une usine-pilote à Noranda.

Les travaux de construction de cette usine dont le coût est estimé à 880 millions, pourraient débuter en 1982.

M. Léger a par ailleurs annoncé son intention de promulguer d'ici la fin du mois de décembre, un règlement qui obligera la compagnie Noranda à réduire de 40 pour cent d'ici à 1985 les émissions d'anhydride sulfureux provenant de sa mine.

CONSERVEZ L'ENERGIE...

POUR VOS TRAVAUX D'ISOLATION, CONSULTEZ UN DE NOS SPECIALISTES.



RONALD LUSSIER
Conseiller diplômé en isolation



MICHEL FOUCHER
Expert en isolation de greniers et murs.

- FIBRE DE CELLULOSE
- LAINE MINERALE SOUFFLEE
- URETHANE GIGLEE



AVEC NOUS VOUS ETES ELIGIBLE AUX SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

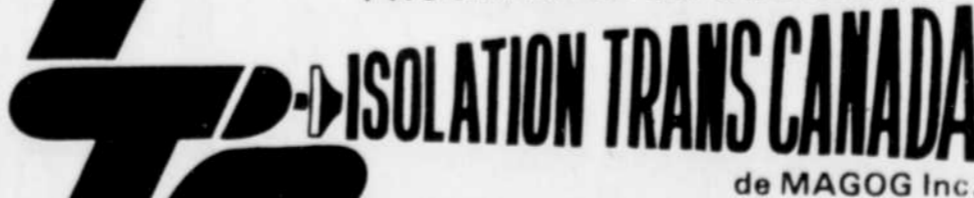
ENFIN ON L'A!
notre NUMERO D'ACCREDITATION

Après plusieurs années d'effort et de qualité de service auprès de nos clients, nous sommes parvenus au plus haut degré de compétence en isolation.

DECOUPEZ ET CONSERVEZ CE COUPON



Le spécialiste en isolation
RÉGIE: PERMIS 1625-0896
PROGRAMME DE SUBVENTION



224 Léonard - Magog

CELLULOSE & URETHANE 843-6241 843-6615

A compter du 1er NOVEMBRE 1981 EXIGEZ LE SIGLE



DE VOTRE ENTREPRENEUR EN ISOLATION
Notre numéro d'accréditation: QUE-24-369

FIEZ-VOUS A UNE PETITE COMPAGNIE AUX GRANDES QUALITES!

les fourrures qui font merveille



J.A. ROBERT 1084, King ouest Sherbrooke 562-4006

Une maison de confiance depuis 1909

Les municipalités en bref

Canton d'Ascot

CANTON D'ASCOT — Une subvention sera-t-elle octroyée aux promoteurs du village culturel de l'Estrie, qui, cette année, aura pour cadre le coquet petit village de Barnston. Aucune décision définitive n'a été prise par les édiles qui veulent en savoir plus long sur cet événement culturel annuel avant d'accorder une aide financière à ses promoteurs.

Rock-Forest

ROCK-FOREST — L'entretien et la surveillance des patinoires et des parcs de la municipalité seront confiés à sept employés occasionnels, au cours de l'hiver.

Un appel d'offres sera lancé pour la cueillette, le transport et l'enfouissement des déchets. Les administrateurs municipaux ignorent toutefois s'ils tenteront de conclure avec l'entrepreneur qui sera choisi une entente d'une durée d'un an ou d'une durée de trois ans.

Les contribuables qui souhaitent être consultés avant qu'une somme de 100.000 \$ ne soit empruntée afin de rénover le centre communautaire St-Roch pourront, le 30 novembre, réclamer la tenue d'une consultation populaire.

Une entente à l'amiable est intervenue entre la municipalité de Rock-Forest et le maire, M. Laurent Boudreau, qui avait demandé à un tribunal d'annuler les décisions prises lors d'assemblées qui, selon lui, n'avaient pas été convoquées dans les délais requis.

Une armée de bénévoles envahira, le 29 novembre, tous les quartiers de Rock-Forest, à l'occasion de la Guignolee. Les instigateurs de cette campagne annuelle de souscription dont l'objectif a été fixé à 4.000 \$ sont les Chevaliers de Colomb.

Fleurimont

FLEURIMONT — En plus d'honorer des enfants et des adolescents qui se sont distingués par leur civisme ou leurs exploits sportifs, les membres du club Optimiste de Fleurimont souligneront, ce soir, au centre communautaire, le travail accompli, dans l'ombre, par les bénévoles qui oeuvrent dans le domaine sportif, dans le domaine culturel et dans le domaine social.

Forcés de désigner un maire suppléant, les édiles ont porté leur choix sur M. Sylva Duplessis qui occupera ce poste jusqu'à la fin de l'année.

La municipalité appuiera les démarches entreprises par l'organisme Sercovie qui exige que des services plus adéquats soient fournis aux personnes âgées de 50 à 65 ans.

A la demande de M. Claude Fortier, un trou d'homme sera aménagé, l'an prochain, au coin de la rue Normand et du chemin Galvin. Le coût des travaux a été évalué à 900 \$.

Une subvention de 200 \$ a été octroyée par la municipalité de Fleurimont à la Fondation du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

M. Guy Lafontaine qui a été élu tout récemment membre du conseil municipal aura fort à faire car il a été nommé membre de plusieurs commissions municipales dont la commission des parcs et des loisirs, la commission de la construction et de l'urbanisme et la commission de la salubrité.

Richmond

RICHMOND — Une école de musique verra-t-elle bientôt le jour à Richmond? La chose n'est pas du tout impossible à en juger par la détermination de mélomanes qui caressent ce rêve depuis longtemps. Ces mélomanes qui ont formé un organisme appelé Les Amis de la Musique se réuniront, mardi soir, à l'école Mont St-Patrice, et confieront à des membres de l'organisme la tâche d'entreprendre des démarches auprès du ministère des Affaires culturelles afin d'obtenir les subventions qui rendront possible la création de cette école.

Les locataires qui désirent savoir s'ils peuvent recevoir une aide financière qui leur permettra de défrayer le loyer de leur appartement pourront obtenir toutes les informations requises lors de la prochaine assemblée de l'Association des locataires de Richmond qui sera tenue, le 30 novembre, au bureau d'aide juridique.

Lac-Mégantic

LAC MEGANTIC — Une assemblée d'information au cours de laquelle le président du conseil d'administration du centre hospitalier St-Joseph, le directeur général de cet établissement et le président du conseil des médecins et des dentistes évalueront les conséquences du plan de redressement financier imposé au centre hospitalier par le ministère des Affaires sociales sera tenue, lundi, à l'amphithéâtre de l'école polyvalente Montignac.

Nos meilleurs vœux: une réduction du coût de votre chauffage



Un radiateur portatif Kero-Sun... le cadeau de choix pour les occasions spéciales.

Avec un radiateur portatif Kero-Sun... le Radiant 10", il suffit de basculer votre thermostat pour réaliser des économies. Ces appareils donnent un rendement de 99,9% et ne dégagent ni odeur ni fumée. Ils ne requièrent aucune maintenance et possèdent un système d'allumage à piles de même qu'un dispositif d'arrêt automatique. Ils ont été éprouvés pour assurer un maximum de sécurité. Choisissez parmi 7 modèles et offrez-en un en cadeau à vos amis ou aux membres de votre famille. Demandez une démonstration dès aujourd'hui.

ANGEL MECANO MOTO METRIC LTEE
3191, King est, Fleurimont, Qué.
Tél.: (819) 565-0188 Rés.: 567-9739

Québec devra trancher le différend qui oppose Windsor, Richmond et Asbestos

par Gilles Dallaire

RICHMOND — A moins d'un revirement tout à fait inattendu, les deux municipalités régionales de comté qui se partageront le territoire du comté municipal de Richmond verront le jour dans la discorde et il n'est pas impossible que le ministère des Affaires municipales soit forcé de trancher le différend qui dresse la ville de Windsor et la ville

de Richmond contre la ville d'Asbestos. Tout comme Asbestos, Windsor et Richmond revendiquent juridiction sur Shipton et sur St-Georges-de-Windsor et, bien qu'Asbestos ait eu gain de cause lors du découpage du territoire du comté, la décision rendue par le président de la commission de consultation qui a pavé la voie à la création des municipalités régionales de comté au

Québec Me Vincent Dumas, qui a reconnu à Asbestos des droits sur Shipton et sur St-Georges-de-Windsor a été mal accueillie à Richmond et à Windsor. Cette décision a soulevé de vives protestations que l'assemblée au cours de laquelle les maires des municipalités qui ont fait cause commune avec Windsor et avec Richmond de-

vaient constituer un conseil d'administration provisoire a dû être ajournée, le territoire qui, de l'avis du président du groupe de consultation, devait être rattaché à la municipalité régionale de comté dont la ville de Windsor et la ville de Richmond sont les pôles n'étant pas tout à fait le territoire sur lequel ces deux villes revendiquent juridiction.

Rejetant les recommandations de Me Dumas qui, selon eux, n'a tenu aucun compte de la volonté des administrateurs municipaux de Shipton et de St-Georges-de-Windsor qui, à maintes reprises, ont affirmé que les liens que ces municipalités entretiennent avec Richmond et Windsor sont plus étroits que les liens qu'elles entretiennent avec Asbestos, ils ont exigé de rencontrer le ministre des Affaires

municipales, M. Jacques Léonard, afin de lui faire part de leurs revendications et de leurs doléances. M. Léonard acceptera-t-il de bon gré de les rencontrer, ainsi qu'ils le souhaitent? Renversera-t-il en leur faveur la décision rendue par Me Dumas? Rattachera-t-il, comme l'a recommandé le président du comité régional de consultation, Me Pierre Geoffroy, St-Georges-de-Windsor à la municipalité régionale de comté qui sera formée autour de Richmond et de Windsor, tout en reconnaissant la juridiction de la municipalité régionale de comté dont la ville d'As-

tos sera le pôle sur Shipton? Ce compromis que la ville d'Asbestos semble disposée à accepter est toutefois rejeté par la ville de Richmond et par la ville de Windsor qui ne veulent pas, non plus, que la municipalité régionale de comté dont elles seront les pôles s'embarrasse de sept municipalités qui se sentent plus d'affinités pour elle que pour la municipalité régionale de comté qui sera formée autour de Granby.

Les représentants de ces sept municipalités ont assisté, étonnés, à l'assemblée qui tourne court mais ils se sont abstenus d'intervenir.

Equilibre presque assuré entre les revenus et les dépenses de l'année

ROCK FOREST

(JDL) — L'exercice financier qui, à Rock Forest, prendra fin le 31 décembre pourra se solder par un équilibre en-

tre les revenus et les dépenses. C'est du moins ce qui ressort du rapport présenté, jeudi soir, par le maire, M. Laurent Boudreau.

C'est là une affirmation prometteuse, si l'on considère que l'année dernière s'était terminée avec un déficit de 198.913\$, alors que le déficit prévu était de 43

498\$. L'excédent du déficit de 155.494\$ a donc dû être éponge à même les revenus de 6.000.000 \$ prévus cette année.

C'est, selon M. Boudreau, grâce aux nombreuses mesures restrictives que cet équilibre sera atteint, compressions à différents postes budgétaires, économie sur les frais de déblaiement de la neige, etc., puisqu'il serait ir-réaliste, soutient-il de prétendre percevoir les revenus prévus.



BILLET DE SAISON DE SKI 1981-1982
Le cadeau de Noël le plus apprécié de toute la famille.

Junior (moins de 14 ans)	\$ 55,00
Adultes	\$ 100,00
Etudiants (moins de 20 ans)	\$ 75,00
Famille (maximum)	\$ 325,00

10% de rabais, si avant le 1er décembre
Ski de soirée inclus - Cartes Chargex.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville/Tel: _____

(S.V.P. Veuillez faire vos chèques à l'ordre de Montjoye Hillcrest, North Hatley, JOB 2C0)

Un nom tout neuf d'ici peu

par Linda Roy

CANTON D'ASCOT — Les beaux jours du Canton d'Ascot tirent-ils à leur fin? Il semble que oui.

Il est maintenant plus qu'officiel que la municipalité changera bientôt de nom, pour en recevoir un tout nouveau qui, de l'avis des instigateurs du projet, s'adaptera mieux à sa personnalité.

C'est en effet à la fin du mois qu'aura lieu le dévoilement de la nouvelle appellation de cette municipalité connue jusqu'à maintenant sous le nom de Canton d'Ascot.

Tous les propriétaires doivent maintenant fixer leur choix sur l'un des noms proposés, soit Bellevue, Belmont, Belvedere, Chanterelle ou Chatel. Une période de deux semaines est accordée afin de pouvoir évaluer à sa juste valeur les cinq propositions. Chaque résident concerné doit faire connaître son choix par retour du courrier.

La compilation se fera en assemblée publique à l'hôtel de ville, le lundi 30 novembre à 20 heures, sous la surveillance du président de la municipalité, le conseiller Robert Clément.

A la suite de ce changement, de nouvelles armoiries seront conçues, tout comme les en-tête de la papeterie. La raison qui a incité les administrateurs municipaux à ne consulter que les propriétaires est la très faible participation du public lors du concours lancé dans le but de trouver un nouveau nom. 46 suggestions ont été reçues alors que 9.300 personnes vivent sur le territoire de la municipalité.

Le poêle et le suspect retrouvés

EAST-ANGUS (MC) — L'honnêteté d'un antiquaire des alentours d'East-Angus a permis l'arrestation d'un suspect à la suite du vol d'un poêle à bois et d'un mobilier de cuisine évalués à 2.500 \$. Le vol était survenu au début du mois dans un chalet situé dans le rang 4, à Chartierville.

Publié jeudi dernier dans *La Tribune*, un article retraçant ce vol a constitué le premier maillon de la chaîne conduisant à l'arrestation de l'individu. A la lecture de cet article, l'antiquaire a rapidement constaté qu'il avait été impliqué, à son corps défendant, dans une transaction pas trop catholique.

Mouvant 600 \$, il s'était en effet porté acquéreur du poêle à bois datant de 1925. Prenant conscience que l'au-

BYE BYE 1981

DU JAMAIS VU ENCORE TOUS LES MODELES 1981

en stock - maintenant au bas prix de LA FACTURE GM MOINS \$300⁰⁰

14.2%

POSSIBILITE DE FINANCEMENT AVEC G.M.A.C.

Date limite: 30 novembre 1981

Echange accepté. Démonstration à domicile sur demande.

CHEZ NOUS VOUS ETES LE NO 1

IDEAL CHEVROLET-OLDSMOBILE (1971) Inc.
240 Manville ouest ASBESTOS, Qué. 879-5461 879-5045

Liquidation finale

FOURRURE à 50%

EX: VISON BLACK DIAMOND (femmes)
Peaux allongées, 1ère qualité, naturel, Canada Majestic.
Prix: \$5800.00 pour \$2900⁰⁰

sur toute la marchandise. TOUT DOIT ETRE VENDU!

17 MANTEAUX NEUFS (femmes)	COLLETS DE FOURRURE (vison, chat sauvage)	PEAUX: chat sauvage, rat musqué, etc environ pour \$10.000. en valeur.
----------------------------	---	--

EX: VISON (femmes)
Couleur demi-sang, peaux allongées, Canada Domestic.
Prix: 4200.00 pour \$2100⁰⁰

EX: RAT MUSQUE (femmes)
Naturel, 1ère qualité.
Prix: 1995.00 pour \$997⁰⁰

Matière première, telle que: fil, doublure, support pour cintres, table de travail, etc.

Ouvert tous les jours. Le soir, sur rendez-vous. Tél.: 864-4323

5382, Kennedy sud, Rock Forest, JOB 2J0

Pressions exercées pour retarder les mises à pied massives prévues pour le mois prochain

THETFORD-MINES (PS) - Le gouvernement du Québec devrait prendre toutes les dispositions nécessaires pour annuler la fermeture temporaire prévue à la Société Asbestos pour la période du 13 décembre au 4 janvier. Telle est la teneur d'une lettre que le président du syndicat qui regroupe les 1400 employés à l'heure de la Société, M. Oliva Lemay, vient d'adresser au ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, ainsi qu'au président de la Société nationale de l'amiante, M. Daniel Perlestein.

Sans prétendre que le gouvernement pourra corriger tous les problèmes économiques de la région par la transaction intervenue avec la firme General Dynamics, M. Lemay croit qu'il pourrait néanmoins aider grandement à l'amélioration de la situation actuelle en annulant cette fermeture temporaire. D'autant plus que les employés de la Société Asbestos ont été victimes de plusieurs arrêts temporaires au cours des douze derniers mois.

Il lui apparaît donc important de surseoir à la mise à pied de décembre qui pourrait avoir lieu à la fin de janvier ou en février, si elle s'avérait toujours nécessaire. D'autant plus, dit-il, que la Société nationale de l'amiante aurait eu le temps d'étudier de plus près la situation exacte de la Société Asbestos.

Il m'apparaît que ce serait là une décision de saine gestion en même temps qu'un geste positif qui aiderait

l'économie de la région, dans cette période difficile de l'année.

M. Lemay a déjà reçu l'appui des dirigeants municipaux de Black Lake et de Thetford-Mines à cet effet alors que des contacts ont été faits auprès d'organismes et commerçants de la région. Il s'attend à recevoir également l'appui de ces gens afin d'accroître la pression sur les gouvernements. En outre, des démarches ont été entreprises pour obtenir une rencontre avec M. Duhaime et M. Perlestein.

Il m'apparaît que ce serait là une décision de saine gestion en même temps qu'un geste positif qui aiderait

l'économie de la région, dans cette période difficile de l'année.

M. Lemay a déjà reçu l'appui des dirigeants municipaux de Black Lake et de Thetford-Mines à cet effet alors que des contacts ont été faits auprès d'organismes et commerçants de la région. Il s'attend à recevoir également l'appui de ces gens afin d'accroître la pression sur les gouvernements. En outre, des démarches ont été entreprises pour obtenir une rencontre avec M. Duhaime et M. Perlestein.



Un automobiliste trouvé sans vie à Black-Lake

BLACK-LAKE (PS) - Les agents de la Sûreté municipale de Black-Lake enquêtent présentement sur les circonstances d'un accident routier qui a coûté la vie à un résident de Thetford-Mines, dans la soirée de jeudi.

Les policiers ont été appelés vers 21h30, à la hauteur de l'entrée de la division minière British Canadian 2 de la Société Asbestos, sur la route 112-A. C'est un automobiliste qui avait alors aperçu une voiture dans le fossé.

Un homme, sans vie, gisait dans ce véhicule. Il s'agit de M. Jean-Guy Rouleau, âgé de 46 ans, du 1354, rue Notre-Dame sud, à Thetford-Mines.

Selon les premières indications, il

semble que M. Rouleau aurait perdu le contrôle de son véhicule. Il avait quitté son domicile vers 20h30 et c'est donc une heure plus tard qu'il a été retrouvé sans vie.

1,900 contribuables appelés à choisir un nouveau conseiller

THETFORD-MINES (PS) - C'est au cours de la journée de demain que les quelque 1900 électeurs du district électoral 4, à Thetford-Mines, auront à choisir un nouveau conseiller municipal, en remplacement de M. Robert Croteau, décédé récemment.

serait donc faux de prétendre que cette élection complémentaire n'a pas suscité d'intérêt du fait que les électeurs concernés ont eu l'occasion de se sensibiliser à la tenue du scrutin par la visite des représentants de tous les candidats.

Hausse de l'impôt foncier inévitable à Disraeli, selon Guertin

par Mario Lavoie

DISRAELI - "Nous ne reculerons devant rien. C'est un geste qui s'impose", de déclarer le maire de la ville de Disraeli, M. René Guertin, en ré-

velant indiquant qu'une hausse de taxe était inévitable pour le prochain exercice financier.

Très averse de commentaires, M. Guertin soutient que, lors de son élec-

tion, le 1er novembre, les contribuables de la ville de Disraeli ont posé un geste fiscal. De plus, l'augmentation du coût de la vie et le remboursement de certains emprunts contractés à un taux d'intérêt élevé nécessitent une hausse de taxes.

Le taux de l'impôt foncier est de 1,70 \$ le 100 \$ d'évaluation mais c'est seulement lors de la prochaine assemblée du conseil prévue pour le 30 novembre que les contribuables seront fixés sur l'augmentation réelle du taux de la taxe foncière.

Le gouvernement invité à hâter la fusion de Drummondville et Drummondville-Sud

par Gérard Prince

DRUMMONDVILLE - Inquiets de la lenteur du gouvernement à engager les procédures de fusion, les administrateurs municipaux de Drummondville et de Drummondville-Sud vien-

C'est pourquoi le maire suppléant, M. Jean-Marie Boisvert, et le maire Gilles Gagnon viennent d'expédier un long télégramme au premier ministre René Lévesque et aux ministres Jacques Léonard et Michel Clair pour donner sans délai le dernier coup de pouce qui amènera l'acceptation définitive du projet.

Depuis quelques semaines, le projet semblait se diriger vers l'acceptation officielle, le premier décembre, et la mise en vigueur, le premier janvier. Mais les édiles des deux villes ont appris que le dossier dormait sur le bureau d'un chef de cabinet au lieu d'avancer.

Dans leurs nombreux considérants, les autorités des deux villes rappellent que tout retard peut signifier des difficultés administratives importantes dans l'approbation du budget et l'envoi des comptes de taxes. De plus, les deux villes devront emprunter environ 18 million par mois pour fonctionner, ce qui se fera évidemment aux frais des contribuables et signifie-ra des hausses de taxes.

Les deux dirigeants invitent le ministre Léonard à les rencontrer, de même que tous les conseillers des deux villes, pour leur poser les questions pertinentes. Parce que, disent les élus de Drummondville, "la per-

ception que nous avons de l'allure de ce dossier vital pour notre milieu nous indique que quelque chose semble retarder indûment le dénouement."

Les dirigeants des deux villes rappellent également tous les efforts déployés par les deux villes depuis quelques années pour en arriver à une conclusion heureuse, dans une harmonie politique complète, avec toutes les recommandations favorables possibles et impossibles. Il serait malheureux, commente le maire Gagnon, que de simples délais administratifs viennent forcer les deux villes à fonctionner au ralenti pendant plusieurs mois et à en faire payer le prix aux contribuables.



Jean Paré

Nicole Huppé

Gérard Gagné

La campagne électorale fut relativement calme alors que les trois candidats en lice se sont abstenus de faire une lutte ouverte. En fait, le seul événement public remonte à la cérémonie de mise en candidature, le 8 novembre, où les trois postulants ont eu l'opportunité de prendre la parole pendant quatre minutes chacun.

Depuis ce jour, aucune déclaration publique ni communiqué officiel. Tout le travail s'est effectué à la base alors que tous les coins du quartier concerné ont été visités par les candidats. Il

Le candidat le plus confiant de remporter la victoire est, sans contredit, M. Jean Paré qui fut le premier à annoncer officiellement son intention de briguer les suffrages. Les deux autres candidats dans cette campagne sont Nicole Huppé et Gérard Gagné. Mme Huppé est la première femme à solliciter un mandat au conseil municipal de Thetford-Mines.

Le scrutin se déroulera jusqu'à 18 heures. Les bureaux de votation seront aménagés à l'école Curé d'Auteuil.

ment de prier le gouvernement du Québec de presser l'allure afin que cette fusion soit chose faite le premier janvier.

Deux ans à une journée près...

DRUMMONDVILLE - "C'est incroyable, vous n'avez que 19 ans et vous êtes déjà un récidiviste presque endurci. Pour protéger la société contre vos vols par effraction, vous devez purger deux ans moins un jour de prison."

Telle est la décision prise, hier, par le juge Marc-André Drouin, de la Cour des Sessions de la paix, envers Rolland Morin, de Drummondville, qui s'est reconnu coupable de 20 vols par effraction commis en octobre et novembre dans les districts judiciaires de Drummond, St-Hyacinthe et Arthabaska.

Morin, qui était détenu préventivement depuis 17 jours, a débâillé son sac, hier matin, devant le juge: une effraction à Ste-Clotilde, neuf à L'Assommoir et à St-Lucien et 10 à Upton, presque toutes dans des endroits de villégiature, comme des parcs de maisons mobiles ou de roulottes.

Beaucoup de ces effractions n'ont amené aucun vol, mais les autres ont permis à Morin et à trois présumés complices de prendre une quantité considérable d'articles hétéroclites, comme des chemises de chasse, des bottes, des carabines, des grille-pain et des bouilloires, des berceuses, enfin une série d'accessoires dont la valeur n'était pas toujours très grande.

Le juge s'est montré sévère parce que Morin avait bénéficié à deux reprises de périodes de probation, ce qui a amené le juge à dire de lui qu'il riait de la justice en ne tenant pas compte de ses engagements de garder la paix. Dans le passé, Morin avait fait dix jours de prison et avait bénéficié de sursis de sentence, tous pour des vols semblables.

Les trois présumés complices de Morin, un adulte et deux adolescents, attendent leur tour d'être traduits en justice.

Une méprise...

VICTORIAVILLE - Par suite d'une méprise, la photographie de M. Denis Luneau, directeur des services techniques de la ville de Drummondville, a accompagné, hier, un article qui faisait état des propos de M. Denis Luneau, directeur général de la Commission scolaire de Victoriaville.

La Tribune s'excuse de cette méprise regrettable auprès de ces deux hommes publics et espère que l'erreur ne leur aura pas porté préjudice.

Une diminution tragique des investissements industriels au Québec, selon Scowen et Vallières

DRUMMONDVILLE - Malgré la neige et les routes glissantes, six députés libéraux ont sillonné, hier, le Centre du Québec, en mission d'information régionale sur le développement économique.

Selon le responsable de la mission, M. Reed Scowen, député de Notre-Dame-de-Grâce, il s'agissait de sensibiliser les régions à la gravité de la situation économique du Québec et de dégager des solutions, en concertation avec le milieu économique, pour les appliquer au moment où les libéraux reprendront le pouvoir.

La région de Drummondville a été visitée par les députés Scowen et Yvon Vallières, de Richmond, pendant que les députés Daniel Johnson et Jean-Claude Rivest se partageaient Arthabaska et les députés Fabien Bélanger et Pierre Fortier se rendaient dans le secteur de Bécancour.

Les députés ont produit avec eux un

document démontrant, à leur avis, l'état actuel de l'affaiblissement économique du Québec, en soulignant que le ministre Bernard Landry n'accepte pas la responsabilité et la paternité de la situation tragique où s'enfonce le Québec.

Statistiques officielles à l'appui, les députés ont fait savoir que, depuis cinq ans, la part du Québec dans l'économie canadienne a diminué de façon tragique et que, au Québec même, l'affaiblissement se situe à 20 pour cent.

Ainsi, le taux de chômage a subi un écart de 30 pour cent défavorable au Québec en rapport avec celui du Canada. La création d'emplois a diminué de 20 pour cent et le niveau des nouveaux investissements industriels a baissé de 20 pour cent. Tout cela par rapport aux quatre dernières années du régime libéral.

Laurent Dubois craint un hiver difficile pour les Bois-Francs

VICTORIAVILLE (DG) - C'est un tableau tantôt sombre, tantôt prometteur que différents intervenants ont brossé, hier matin, aux députés libéraux, Daniel Johnson et Jean-Claude Rivest membres de la mission économique du parti, lors de son passage à l'hôtel de ville de Victoriaville.

Le candidat défait du parti dans Arthabaska, lors des dernières élections, M. Laurent Dubois, a brossé un tableau assez sombre de la situation de l'emploi dans les Bois-Francs en insistant sur l'augmentation du chômage, principalement à Princeville et Plessisville.

L'intervention de M. Dubois suivait la présentation d'un diaporama assez flateur sur la vie et le travail dans les six villes desservies par la Corporation de développement économique des Bois-Francs. Le directeur de la Corporation, M. Claude Nadeau, devait d'ailleurs admettre qu'effectivement la situation avait évolué au cours des quatre ou cinq derniers mois.

Pour M. Dubois, il est plus qu'évident que l'hiver sera difficile dans les Bois-Francs. "Il y a des problèmes, Filature Plessis, Meubles Estrie, Meubles Estrie, Belleville, Forano, Rubin et Utex sont des entreprises en difficulté, même que trois d'entre el-

les, Filature Plessis, Meubles Estrie et Tricot Princeville, ont déjà fermé leurs portes. De plus, il y aura des mises à pied dans le meuble pendant les fêtes."

Le représentant de la Centrale des Syndicats démocratiques, M. Rolland Simoneau, a mentionné pour sa part qu'on ne pouvait s'attendre à ce que tous les travailleurs acceptent, comme ce fut le cas, chez Rubin, de sacrifier une partie de leur augmentation de salaire pour sauver leur employeur.

Selon M. Simoneau, lorsque des travailleurs sont prêts à s'impliquer comme ceux de Rubin, il faudrait qu'en retour la législation les protège. Dans les conditions actuelles, les travailleurs n'ont aucun pouvoir garanti. Leurs suggestions demeurent consultatives.

Les fermetures

Par ailleurs, le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson s'est inquiété des fermetures d'usines. A ce sujet M. Simoneau a répliqué qu'il faudrait définitivement que la loi soit amendée de façon que l'employeur soit obligé de respecter des

délais et non pas de fermer après un simple avis.

M. Simoneau a également demandé à la mission économique du Parti libéral de songer à proposer une législation pour les travailleurs du textile qui sont remerciés de leurs services après 45 ans.



"Les gens qui ont 55 ans peuvent penser à la pré-retraite: mais ceux qui ont 45 ans doivent se trouver un autre emploi et c'est difficile. On les dit déjà trop vieux. Ils ne leur reste que l'assurance-chômage et éventuellement les prestations d'aide sociales. Le gouvernement devrait agir car on sait que, si les employeurs hésitent à les embaucher, c'est souvent à cause des salaires et des bénéfices marginaux et sociaux reliés à l'âge. Il y aurait certainement lieu d'adopter une politique pour aider cette catégorie de travailleurs, de suggérer M. Simoneau.

PENSEZ HIVER... ASSUREZ CONFORT!

Nous résoudrons tous vos problèmes, rien à vous occuper. Le tout exécuté par des spécialistes.

UNE FOURNAISE à eau chaude ELECTRIQUE, INEGALEE

Vous pouvez aussi CONVERTIR VOTRE FOURNAISE ACTUELLE

Pour chauffage à eau chaude, air chaud, ou combinée bois électrique / huile.

YDRAH Vraiment DIFFERENTE... "LE MEILLEUR OU RIEN DU TOUT"

Appelez dès maintenant pour renseignements:

Les Entreprises Serge Laliberté Inc.
1074, Route 220, St-Elie.
567-9494

Les Services Funéraires Coopératifs Drummond

240, RUE RINGUET, DRUMMONDVILLE, QUE., J2C 2R2
Téléphone 477-5777

SIMPLICITE DIGNITE HUMANITE

Les Services Funéraires Coopératifs Drummond (coopérative sans but lucratif) célèbrent cette année leur cinquième anniversaire de fondation. Un très grand merci à toutes les personnes bénévoles et à tous les membres qui ont fait un succès de cette coopérative funéraire et qui contribuent encore à améliorer la qualité et la personnalisation des services offerts.

Bilan de ces cinq (5) années de fonctionnement:

Nombre de membres:	2,015
Travailleurs (ses) bénévoles:	73
Funérailles dirigées:	203 (18 incinérations)
Salon d'exposition:	2
Genre de funérailles:	inhumation ou incinération

Dimanche, le 22 novembre, de 1:30 h à 4:00 h, le grand public est invité à visiter nos installations au 240 de la rue Ringuet (édifice de l'église St-Pie-X).

Les membres du conseil d'administration et des personnes bénévoles seront sur place pour donner toutes informations utiles sur notre coopérative funéraire. Bienvenue à tous.

Le Conseil d'Administration

Le QUÉBEC EST PRÊT À SIGNER toute entente qui...

reconnaît

l'existence et l'égalité des deux peuples fondateurs,
ainsi que le caractère distinct de la société
québécoise

garantit

les droits actuels du Québec

protégera

pour l'avenir ces droits, en conservant au Québec son
pouvoir de s'opposer (droit de veto ou de retrait avec pleine
compensation financière) à tout changement constitutionnel
affectant ses compétences.

**Voilà ce que dit la motion déposée à
l'Assemblée nationale.**

**Négocier en bas de ces principes serait accepter
de réduire les droits du Québec. Ce serait une
démission inacceptable.**

**Il suffirait qu'Ottawa respecte ces principes
pour que le Québec puisse signer.**

Le Gouvernement du Québec

